

Communiqué du 24 juin 2022

La politique du Parlement fait fi du peuple – Il faut continuer à punir sévèrement les chauffards

Le Parlement pousse RoadCross Suisse au référendum

Par son initiative « Protection contre les chauffards » largement soutenue par la population, RoadCross Suisse s’est engagée voilà 10 ans en faveur d’une punition sévère des excès de vitesse importants. Par suite d’une multiplication des dramatiques accidents mortels causés par des chauffards, tout le monde s’est accordé sur le fait qu’on ne roule pas par inadvertance à 100km/h en localité ou à 140km/h hors localité. Les modifications de loi dans le cadre de « Via sicura » ont certainement aussi permis de réduire significativement le nombre des accidents de la route graves. RoadCross Suisse défend cet acquis avec vigueur. La Fondation pour la sécurité routière invite le Parlement à corriger la décision entraînant l’affaiblissement de l’article sur le délit de chauffard lors du vote final le 30 septembre. « À défaut, la Fondation lancera un référendum en faveur de la sécurité routière. Nous le devons aux personnes concernées » souligne le président du Conseil de fondation, Willi Wismer.

Le 2 novembre 2012, RoadCross Suisse a retiré son initiative populaire « Protection contre le chauffards », car le contre-projet du Parlement avait repris l’article exigé sur les délits de chauffard dans le paquet législatif « Via sicura ». Le succès de cette modification de la loi est incontesté : le nombre de blessés graves et de morts des suites d’accidents causés par des chauffards a fortement régressé ces dernières années sur les routes suisses et l’article sur les chauffards y a certainement contribué. Dans les faits, le Conseil fédéral estime que la loi sur les chauffards prévient [annuellement plus de 17 accidents](#) entraînant des blessures graves ou la mort. La preuve selon RoadCross Suisse de l’importance de l’article sur les chauffards et une raison suffisante de maintenir la législation en vigueur.

Moins de 10 ans plus tard, et malgré l’effet avéré, le Parlement entend affaiblir ces lois de plus belle. RoadCross Suisse y voit une rupture de confiance de la part du législateur et une gifle retentissante pour toutes les personnes concernées. La Fondation pour la sécurité routière est convaincue que l’affaiblissement de cet article ne correspond pas non plus à un souhait du peuple. Une enquête représentative de RoadCross Suisse l’a d’ailleurs établi. Une enquête réalisée par le groupe Ringier est parvenue à la même conclusion.

La voiture se mue en arme

Conduire à une vitesse excessive est extrêmement risqué et criminel. Par conséquent, Via sicura n’a jamais eu comme objectif de faire la chasse aux usagers de la route sans antécédents qui rouleraient une fois trop vite par inadvertance. En effet, l’article sur les chauffards ne concerne pas les personnes qui pour des motifs compréhensibles ne remarquent pas une limitation de vitesse ou roulent trop vite à cause d’une urgence. Il porte sur l’excès de vitesse intentionnel et sur des vitesses ne permettant plus de réagir à un événement imprévu sur la route. Dans ces moments-là, la voiture se mue en arme mortelle et aucun égard n’est manifesté pour les blessures graves ou la mort d’autres usagers de la route. Partant, il convient de continuer à sanctionner sévèrement les excès de vitesse intentionnels.

RoadCross Suisse a une responsabilité vis-à-vis des personnes concernées

En sa qualité d'organisation qui conseille gratuitement les personnes concernées par un accident de la route, RoadCross Suisse est confrontée au quotidien à la douleur incommensurable qu'entraînent les accidents causés par des chauffards. Les personnes concernées doivent souvent faire face à des événements dramatiques qui bouleversent complètement leur vie et celle des personnes qui leur sont chères. Les années de procédure qui accompagnent souvent ces événements des années durant empêchent les personnes concernées de surmonter ces derniers. RoadCross Suisse est convaincue que la modification prévue prolongera cette procédure d'autant. RoadCross Suisse considère donc la décision du Parlement comme un affront aux victimes et ne voit pas de raison d'adoucir les peines des conducteurs qui prennent des risques élevés en toute connaissance de cause. « Si le vote final de la session d'automne ne revient pas sur cette décision, nous lancerons un référendum. Nous n'avons pas retiré notre initiative pour que dix années plus tard les mesures à l'encontre des chauffards soient à nouveau affaiblies » dit, combatif, Willi Wismer, président du Conseil de fondation de RoadCross Suisse.

En savoir plus sur RoadCross Suisse : <https://www.roadcross.ch/fr/>

Pour toute question ou informations complémentaires

Willi Wismer:

Président du Conseil de fondation de RoadCross Suisse : Tél 079 403 80 06 / willi.wismer@roadcross.ch

Stéphanie Anne Kebeiks :

Directrice RoadCross Suisse: Tél. 078 814 21 05 / stephanie.kebeiks@roadcross.ch

Contact secrétariat général :

Centrale Tél. 044 737 48 29 / info@roadcross.ch

Objectifs et mission de la fondation à but non lucratif RoadCross Suisse :

RoadCross Suisse (RCS), la fondation pour la sécurité routière, conseille et accompagne les victimes d'accidents de la route et effectue un travail de prévention. Depuis 2012, RCS a touché environ 20'000 personnes par an au cours de quelque 450 événements. Une grande partie d'entre eux sont des jeunes. RCS est politiquement neutre et fait campagne pour la sécurité routière quel que soit le moyen de transport. Il s'agit d'une fondation à but non lucratif selon les termes de l'article 80 et suiv. du Code civil suisse. Le siège est situé à Zurich, le second bureau se trouve à Lausanne.

Objet de la fondation RCS selon les statuts de l'association :

1. Amélioration de la sécurité routière
2. Promotion d'un développement modéré de la circulation routière sur des bases saines
3. Réduction du nombre de victimes et de blessés de la route
4. Conseil et soutien des victimes et leurs proches